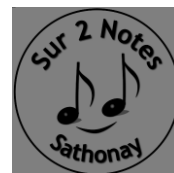


INSCRIPTION ANNEE 2018/2019



CETTE INSCRIPTION NE SERA VALIDE QU'APRES PAIEMENT

Nouvelle Adhésion Renouvellement Adhésion

Mme M
NOM de l'adhérent : **DATE DE NAISSANCE** : __ / __ / ____
PRENOM de l'adhérent :

Partie à remplir pour toute nouvelle adhésion ou en cas de changement
NOM et PRENOM du responsable légal :
ADRESSE :
.....
CODE POSTAL : ____ **VILLE** :
TEL fixe : ____ ou portable : ____
E-mail :@.....
(NB : La majorité des informations que communique l'école est envoyée par e-mail)

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE : (obligatoire pour les enfants de moins de 18 ans)
Je soussigné(e) Mme/M : autorise mon fils/ma fille
.....
A rentrer seul(e) à son domicile : **OUI** **NON**
Si vous n'autorisez pas votre enfant à sortir seul, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de le récupérer dans sa salle à l'heure exacte de la fin du cours.

ENGAGEMENT – ADHESION :

Je reconnais avoir lu et accepté les rappels au verso
 J'adhère à l'association *Sur2Notes* (montant de l'adhésion de 5€ inclus dans les tarifs)
 J'autorise l'association *Sur2Notes* à utiliser mon image / l'image de mon enfant pour promouvoir ses activités

Fait à Sathonay, le Signature de l'adhérent(e) :
(des parents pour les mineurs)

AUTRES INFORMATIONS que la famille souhaite communiquer à l'équipe de l'école de musique :

Cette fiche est à remettre lors des permanences inscriptions organisées par l'Ecole de Musique (cf. dates sur le site internet www.sur2notes.fr)

FORMATION MUSICALE :

Année : Éveil Musical merc SV Éveil musical merc SC Éveil musical sam SC
 Découverte merc matin Découverte merc après-midi

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> FM 1 merc | <input type="checkbox"/> FM 1 sam |
| <input type="checkbox"/> FM2 merc | <input type="checkbox"/> FM 2 sam |
| <input type="checkbox"/> FM 3 merc | <input type="checkbox"/> FM Sup (renseigner également la pratique collective) |
| <input type="checkbox"/> FM adulte débutant | <input type="checkbox"/> FM adulte confirmé |

POUR LA CLASSE DECOUVERTE, UNE FICHE COMPLEMENTAIRE EST A REMPLIR POUR LE CHOIX DES INSTRUMENTS

COURS INDIVIDUEL

HORAIRES SOUHAITES / FIXES AVEC LE PROF :

Instrument 1 : Année : __

Instrument 2 : Année : __

ENSEMBLE – PRATIQUE COLLECTIVE (SOUS RESERVE DE MISE EN PLACE)

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Atelier Junior | <input type="checkbox"/> Atelier Rock Adulte | <input type="checkbox"/> Orchestre Sath'Jazz |
| <input type="checkbox"/> Chorale | <input type="checkbox"/> Atelier Rock Junior | <input type="checkbox"/> Atelier Percussions |

TARIF

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Enfant (- de 18 ans) | <input type="checkbox"/> Adulte | <input type="checkbox"/> Etudiant/Demandeur d'emploi | <input type="checkbox"/> Tarif Famille (à partir de 3 inscrits)
(10 % de réduction sur le total familial) |
| <input type="checkbox"/> Sathonay-Camp | <input type="checkbox"/> Sathonay-Village | <input type="checkbox"/> Extérieur | |
| <input type="checkbox"/> 1 Instrument (45 MN <input type="checkbox"/>) | <input type="checkbox"/> 2 Instruments & plus (45 MN <input type="checkbox"/>) | | |
| <input type="checkbox"/> 1 Ensemble | <input type="checkbox"/> 2 Ensembles & plus | | |
| <input type="checkbox"/> Règlement en 1 chèque | <input type="checkbox"/> Règlement en 3 chèques (10 oct – 10 janv – 10 avril) | | |

COTISATION ANNUELLE (A REMPLIR PAR L'ASSOCIATION) :

	SC enfant	SC adulte	SC réduit	SV enfant	SV adulte	SV réduit	Ext enfant	Ext adulte	Ext réduit
FM
Instrument
Ensemble
Montant cotisation

Cadeau de rentrée distribué : oui non

RAPPELS – A LIRE ATTENTIVEMENT

- ✓ Toute adhésion est définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué au cours de l'année.
- ✓ Si le nombre de personnes inscrites dans un cours n'est pas suffisant, nous nous réservons le droit de l'annuler.
- ✓ Les dates d'encaissement des chèques : 10 oct – 10 janv et 10 avril
- ✓ Les cours commencent le lundi 17 septembre 2018 et se terminent le samedi 29 juin 2019. Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- ✓ Pour les enfants, les cours de **Formation Musicale** sont obligatoires de la 1^{ère} à la 3^{ème} année d'inscription.
- ✓ Pour les enfants, un cours de Pratique Collective est obligatoire au-delà de la 3^{ème} année de **Formation Musicale**.
- ✓ La participation à un ensemble musical engage à jouer à toutes les représentations extérieures proposées.
- ✓ Les élèves seront évalués en fin d'année et ces évaluations feront l'objet d'un courrier aux familles.
- ✓ Prévenir l'enseignant de toute absence. Au-delà de 3 absences injustifiées, l'adhérent est considéré comme démissionnaire.

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES :

- Les données récoltées servent à organiser le fonctionnement de l'école de Musique, à justifier des subventions ainsi qu'à des fins statistiques ; l'association s'engage à ne pas utiliser ces données à d'autres fins et à prendre toutes les précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité de ces données.
- ces données sont conservées pendant la période où l'adhésion à l'association est acquittée et sont supprimées un an après.
- tout adhérent à un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice au fonctionnement de l'École de Musique ; ce droit peut-être exercé par mail à l'adresse contact@sur2notes.fr